

# Aide aux projets de développement touristique (hors hébergement)

## REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

### Présentation du dispositif

L'aide s'inscrit dans la stratégie régionale « Ambitions Tourisme 2030 ». Elle est conçue pour encourager les opérateurs à diversifier et enrichir l'offre touristique régionale.

Cette initiative vise à soutenir la réalisation de projets qui répondent aux attentes des visiteurs et renforcent l'attractivité du territoire, en mettant l'accent sur le développement de services, produits et équipements touristiques novateurs.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les TPE/PME quel que soit leur statut, SCI, association, fondation, coopératives (SCIC, SCOP), collectivité et établissement public.

À titre exceptionnel pour les sites patrimoniaux uniquement : les propriétaires-exploitants à titre privé ou via une SCI.

Sont également éligibles les établissements/activités suivants :

- opérateurs touristiques, sites touristiques et structures organisatrices d'évènements qui ont une activité dans les filières suivantes :
- itinérances douces (vélo, pédestre et équestre)
- art de vivre
- tourisme patrimonial, les sites de visite (châteaux, parcs et jardins, musées, ...) et les savoir-faire (métiers d'art et découverte d'entreprises),
- activités de pleine nature, le tourisme de nature et fluvial.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- diagnostique thermique et énergétique
- études
- équipements et services
- manifestations et événements

## Quelles sont les particularités ?

### — Dépenses inéligibles

L'hébergement n'est pas éligible.

### — Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles les micro-entreprises.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention dont le montant varie en fonction des dépenses :

- diagnostic thermique et énergétique à vocation touristique : subvention au taux de 100% du coût de l'étude plafonnée à 3 000 €
- mission d'étude : subvention plafonnée à 50% du coût de l'étude plafonnée à 6 000 €
- équipements et services : subvention plafonnée à 30% du coût éligible et 50 000 €. Pour le secteur de la batellerie, subvention plafonnée à 30% du coût éligible et 20 000 €.
- soutien aux manifestations et événements : subvention plafonnée à 30% du coût éligible et 30 000 €

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la Direction du Tourisme de la région via la fiche de présentation en annexe.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Forme juridique
- Filière d'activité
  - > Tourisme

---

## Organisme

### REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

#### Région Centre-Val de Loire

- Conseil Régional du Centre

9 rue Saint-Pierre Lentin  
45041 ORLÉANS CEDEX 1  
Téléphone : 02 38 70 30 30  
Télécopie : 02 38 70 31 18

---

## Fichiers attachés

- [Fiche de présentatio du projet](#) (30/04/2024 - 0.12 Mo)